

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 3 septembre 2019 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - de l'assemblée ordinaire du 5 août 2019; et
 - de l'assemblée extraordinaire du 7 août 2019;
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 3 SEPTEMBRE 2019**
6. **CORRESPONDANCE**

Courriel de monsieur David Graham, député de Laurentides-Labelle;
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Résolution - Désignation des fonctionnaires pour l'application du règlement relatif aux matières résiduelles, leur collecte et leur disposition;
 - 7.2 Résolution - Autorisation de signature de l'entente pour le stationnement du chemin du Pont
 - 7.3 Résolution – Embauche opérateur menuisier;
8. **RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #863-19 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;

9. TRAVAUX PUBLICS

10. URBANISME

- Informations par la conseillère responsable - statistiques
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 août 2019;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

- 10.1 PIIA – 286 chemin du Sommet, (Zone R-2-202)
Nouvelle construction, unifamiliale isolée;
- 10.2 PIIA – 254 – 254 A, chemin de la Montagne, (Zone R-2-202)
Remplacement du revêtement extérieur et nouvelle véranda attachée, bifamiliale isolée;

Demandes de dérogation mineure

- 10.3 Dérogation mineure – 231, chemin de la Corniche – Lot 5 393 945 (Zone R-1-228)
Implantation d'un nouveau garage détaché en cour avant;
- 10.4 Dérogation mineure – 216, chemin des Carrières– Lot 2 313 175 (Zone V-4-114)
Implantation d'un nouveau garage détachée en cour avant;

11. ENVIRONNEMENT

- Information par la conseillère responsable;

12. FINANCES

- Informations par la conseillère responsable;
- 12.1 Paiement de la retenue de garantie – Traçage/marquage

13. LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR

- Information par la conseiller responsable;

14. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 14 août 2019;

15. COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 15.1 Plan des mesures d'urgence – Nomination

16. INFORMATIONS DIVERSES

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

12910-0919

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu que l'ordre du jour soit accepté

en y ajoutant le point suivant :

17.1 Résolution - Signature de la lettre d'entente portant le numéro 2019-05;

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée;

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour le seront lors d'une prochaine assemblée.

12911-0919

Résolution – Acceptation des procès-verbaux

ATTENDU l'assemblée ordinaire tenue le 5 août 2019;

ATTENDU l'assemblée extraordinaire tenue le 7 août 2019;

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyée par madame Claudette Laflamme et résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 5 août 2019 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 août 2019 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12912-0919

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 3 septembre 2019

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 3 septembre 2019, au montant de 241 736,97 \$, et les comptes payés au 3 septembre 2019, au montant de 32 304,62 \$, soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

- Courriel de monsieur David Graham, député de Laurentides-Labelle, concernant la production de cannabis à des fins médicales;

ADMINISTRATION

Résolution - Désignation des fonctionnaires pour l'application du règlement relatif aux matières résiduelles, leur collecte et leur disposition

12913-0919

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement 389-2019 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et leur disposition ;

ATTENDU QUE la responsabilité d'application de ce règlement est partagée entre la MRC et les municipalités ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont doit à cet effet nommer les fonctionnaires responsables de l'application de cette réglementation ;

Il est proposé par madame Dianne Jeannotte, appuyée par monsieur Daniel Houle et résolu de **NOMMER** les personnes suivantes à titre de fonctionnaires désignés pour l'application du règlement de MRC 389-2019 relatif aux matières résiduelles, leur collecte et leur disposition, ainsi que pour tout autre règlement qui pourrait être adopté ultérieurement et qui remplacerait le règlement 389-2019 :

- Directeur de l'urbanisme;
- Conseiller en urbanisme;
- Éco-conseiller et inspecteur en environnement;
- Directeur des travaux publics et son adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12914-0919

Résolution - Autorisation de signature de l'entente pour le stationnement du chemin du Pont

ATTENDU QUE la municipalité souhaite utiliser aux fins de stationnement une partie du lot 2 316 039 appartenant à Gestion Lafond Portier Inc ;

ATTENDU QUE le projet d'entente préparé avec le propriétaire prévoit notamment un dédommagement monétaire et un entretien du terrain ;

ATTENDU QUE l'échéance de l'entente est le 31 octobre 2020, renouvelable annuellement de consentement mutuel ;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu de d'**AUTORISER** la mairesse et le directeur général à signer le projet d'entente joint aux présentes. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à renouveler cette entente pour les 5 prochaines années, le cas échéant, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12915-0919

Résolution - Embauche d'un opérateur-menuisier au service des travaux publics

ATTENDU l'affichage du poste d'opérateur menuisier pour le service des travaux publics;

ATTENDU que M. Patrick Babineau, actuellement préposé aux travaux publics, a soumis sa candidature dans le cadre de l'affichage interne ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Daniel Houle et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Patrick Babineau au poste d'opérateur menuisier, à compter des présentes selon un horaire de 40 heures/semaine, au salaire établi à la convention collective des employés de la municipalité de Piedmont (poste nommé « Responsable de l'entretien des bâtiments ») à l'échelon 5.

Il est également unanimement résolu de remercier chaleureusement monsieur Sylvio Beauséjour pour son dévouement et sa loyauté durant toute ses années de service auprès de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

12916-0919 **Résolution – Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 863-19 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Avis de motion est par la présente donné par madame Claudette Laflamme à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro 863-19 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

12917-0919 **Résolution – Avis de motion et dépôt du projet de règlement # SQ-2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre Salois à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée, un règlement portant le numéro SQ 2019-01 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

TRAVAUX PUBLICS

URBANISME

12918-0919 **Résolution - PIIA – 286 chemin du Sommet, (Zone R-2-202) nouvelle construction unifamiliale isolée**

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE suite à l'incendie du bâtiment principal, les permis de démolition numéro 2017-00225 et 2015-00147 ont été délivrés;

ATTENDU QUE le revêtement des murs extérieurs sera en Canexel et en pierre de couleur « grise »;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur « noire »;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal est limitée en raison de la présence d'un ruisseau, de la bande de protection riveraine et d'un milieu humide sur le terrain;

ATTENDU QU'une clôture à sédiments sera installée le long de la bande riveraine durant la période des travaux;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande déposée;

Par conséquent, il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Dianne Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la nouvelle construction au 286 chemin du Sommet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12919-0919

Résolution - PIIA – 254 - 254 A, chemin de la Montagne (Zone R-2-202), remplacement du revêtement extérieur et nouvelle véranda attachée, bifamiliale isolée

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur et la construction d'une nouvelle véranda attachée au bâtiment principal correspondent aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'ensemble des murs du bâtiment principal et de la véranda sera en Canexel de couleur « granit »;

ATTENDU QUE la galerie sera peinte afin de s'agencer aux couleurs du parement extérieur du bâtiment principal;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande déposée;

Par conséquent, il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour le remplacement du revêtement extérieur et la nouvelle véranda attachée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12920-0919

Résolution - Dérogation mineure – 231, chemin de la Corniche, lot 5 393 945 (Zone R-1-228), implantation d'un nouveau garage détachée en cour avant

ATTENDU QUE la réglementation autorise une construction accessoire telle qu'un garage détaché, uniquement dans la cour arrière et dans les cours latérales;

ATTENDU QUE le terrain est bordé par deux (2) rues, soit le chemin de la Corniche et le chemin du Nordais;

ATTENDU QUE les parties de terrain donnant sur rue sont des cours avant et que la topographie du terrain limite l'implantation du garage détaché;

ATTENDU QUE le garage détaché sera situé à 4,7 mètres de la ligne de propriété en cour avant;

ATTENDU QUE l'implantation du garage projeté limite la coupe d'arbres sur le terrain;

ATTENDU QUE la réglementation autorise une construction accessoire telle qu'un garage détaché, uniquement dans la cour arrière et dans les cours latérales;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure déposée afin de permettre un garage détaché en cour avant alors que la réglementation autorise une construction accessoire d'un garage détaché uniquement dans la cour arrière et dans les cours latérales;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour l'implantation d'un nouveau garage détachée en cour avant au 231, chemin de la Corniche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution - Dérogation mineure – 216, chemin des Carrières, lot 2 313 175 (Zone V-4-114), implantation d'un nouveau garage détachée en cour avant

12921-0919

ATTENDU QUE la réglementation autorise une construction accessoire telle qu'un garage détaché, uniquement dans la cour arrière et dans les cours latérales;

ATTENDU QUE le terrain est bordé par deux (2) rues, soit le chemin des Carrières et une rue privée;

ATTENDU QUE les parties de terrain donnant sur rue sont des cours avant;

ATTENDU QUE le garage détaché sera situé à 34,36 mètres de la ligne avant à partir de la rue privée et à 9,93 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure déposée afin de permettre un garage détaché en cour avant alors que la réglementation autorise une construction accessoire d'un garage détaché uniquement dans la cour arrière et dans les cours latérales.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour l'implantation d'un nouveau garage détachée en cour avant au 216 chemin des Carrières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

FINANCES

Madame Claudette Laflamme fait un résumé de la réunion du comité des finances.

12922-0919

Résolution – Paiement de la retenue de garantie – Traçage/marquage

ATTENDU QUE lors de l'acceptation de la soumission pour le marquage/traçage des rues, un cautionnement de soumission de 5% a été demandé afin d'en garantir l'exécution;

ATTENDU QUE la compagnie Marquage Traçage Québec a remis un dépôt de garantie au montant de 1 623.97\$ avec sa soumission;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** les travaux de traçage marquage 2019 et d'**AUTORISER** la secrétaire-trésorière à procéder au paiement de la retenue, soit la somme de 1 623.97 \$ (taxes incluses) à la compagnie Marquage Traçage Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

14.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 14 août 2019;

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution - Plan des mesures d'urgence – Nominations

12923-0919

ATTENDU QUE la Municipalité doit posséder un plan de mesures d'urgence et assurer régulièrement la mise à jour de celui-ci;

ATTENDU QUE ce plan vise essentiellement à concerter les actions des services et des organismes partenaires de la Municipalité et à établir le partage des responsabilités en réponse à un sinistre. Il comporte des mesures visant à faire face aux risques majeurs qui pourraient survenir sur le territoire de Piedmont et intègre les quatre volets de la sécurité civile, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité est ainsi préparée à affronter les situations de mesures d'urgence en déployant les moyens et interventions nécessaires et ce, en faisant appel aux acteurs municipaux, locaux et régionaux concernés au besoin;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut procéder à la nomination et au remplacement des différents responsables de mission et leur substitut en cas d'absence, ainsi qu'au maintien et la mise à jour du plan de mesures d'urgence interne;

Il est proposé par monsieur Pierre Saloir, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que la Municipalité de Piedmont **NOMME** officiellement les personnes suivantes pour occuper les postes suivants :

- Madame Sylvie Dupuis, coordonnatrice des mesures d'urgences,
- Monsieur Jean-François Albert coordonnateur des mesures d'urgences substitut,
- Le maire suppléant, substitut de la Mairesse en son absence afin d'agir à titre de porte-parole officiel lors des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

12924-0919

Résolution – Signature de la lettre d'entente portant le numéro 2019-05

ATTENDU l'intention de la municipalité de créer un nouveau poste d'opérateur-mécanicien ;

ATTENDU la négociation de la convention collective à venir ;

ATTENDU QUE cette lettre d'entente ne représente en rien un engagement de la municipalité en vue des prochaines négociations de la convention collective ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**AUTORISER** le directeur général et la mairesse à signer la lettre d'entente 2019-05 jointe à la présente résolution en vue de créer un nouveau poste d'opérateur-mécanicien avec les conditions se rattachant au poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

12925-0919

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois , appuyé par monsieur Daniel Houle et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Nathalie Rochon

NATHALIE ROCHON

Mairesse

(s) Jean-François Albert

JEAN-FRANÇOIS ALBERT

Directeur général

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON

Mairesse